

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE
DU

18 - 05 - 2000
après-midi

AGALEV-ECOLO	:	Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales
CVP	:	Christelijke Volkspartij
FN	:	Front National
PRL FDF MCC	:	Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement
PS	:	Parti socialiste
PSC	:	Parti social-chrétien
SP	:	Socialistische Partij
VLAAMS BLOK	:	Vlaams Blok
VLD	:	Vlaamse Liberalen en Democraten
VU&ID	:	Volksunie&ID21

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000	:	Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer
QRVA	:	Schriftelijke Vragen en Antwoorden
HA	:	Handelingen (Integraal Verslag)
BV	:	Beknopt Verslag
PLEN	:	Plenum
COM	:	Commissievergadering

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000	:	Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif
QRVA	:	Questions et Réponses écrites
HA	:	Annales (Compte Rendu Intégral)
CRA	:	Compte Rendu Analytique
PLEN	:	Séance plénière
COM	:	Réunion de commission

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers

Bestellingen :
Tel. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants

Commandes :
Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS	7
QUESTIONS ORALES	7
– de Yvan Mayeur sur l'expulsion de Tziganes, et réponse de Louis Michel , vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères	7
– de Lode Vanoost sur la livraison d'armes au Mexique, et réponse de Louis Michel , vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères	8
– de Els Van Weert sur la sécurité des gendarmes lors de l'Euro 2000, et réponse de Antoine Duquesne , ministre de l'Intérieur	8
– de Jean-Jacques Viseur sur les dépenses électorales, et réponse de Antoine Duquesne , ministre de l'Intérieur	8
– de Marcel Hendrickx sur les plans d'intervention des corps de sapeurs-pompiers, et réponse de Antoine Duquesne , ministre de l'Intérieur	9
– de Bart Laeremans sur la structure des polices unifiées, et réponse de Guy Verhofstadt , premier ministre	9
– de Jean-Pol Poncelet sur la grève des pompiers de l'aéroport de Zaventem, et réponse de Guy Verhofstadt , premier ministre	10
– de Daniel Bacquelaine sur le financement insuffisant des hôpitaux, et réponse de Magda Aelvoet , ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement	10
– de Daniel Féret sur le remboursement des interventions de chirurgie esthétique, et réponse de Frank Vandenbroucke , ministre des Affaires sociales et des Pensions	10
– de Bruno Van Grootenbrulle et Ludwig Vandenhove sur la fermeture de la base militaire de Melsbroek, et réponse de André Flahaut , ministre de la Défense	11
– de Charles Janssens et Martine Dardenne sur la contamination PCB à Soumagne et à Feluy, et réponse de Jaak Gabriëls , ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes	11
– de Ludo Van Campenhout sur le scanning des conteneurs dans le port d'Anvers, et réponse de Didier Reynders , ministre des Finances	12
– de Alfons Borginon sur le contrôle fiscal à Anvers, et réponse de Didier Reynders , ministre des Finances	13
– de Hagen Goyvaerts et Yves Leterme sur une compensation fiscale de la hausse des prix des carburants, et réponse de Didier Reynders , ministre des Finances et Charles Picqué , ministre de l'Économie et de la Recherche scientifique, chargé de la Politique des grandes villes	13
ORDRE DU JOUR	
– Inscription à l'ordre du jour d'une proposition de résolution	14

PROJETS DE LOI

- Instauration d'un droit de recours administratif (n^{os} 438/1 et 2)

Discussion générale

Orateur : **Eric van Weddingen** 14

Discussion des articles 15

- Ajustement du budget de l' Agriculture et des Classes moyennes 1999 (n° 615/1)

Discussion générale

Orateur : **André Smets** 15

Discussion des articles 15

PROPOSITION DE RÉOLUTION

- Désarmement nucléaire

Discussion générale

Orateurs : **Leen Laenens**, rapporteur, **Yvon Harmegnies**, **Josée Lejeune** et **Dirk Van der Maelen** 15

- Discussion des considérants et des recommandations 16

SCRUTIN SUR LES DEMANDES DE NATURALISATIONS 17

PRISE EN CONSIDÉRATION DE PROPOSITIONS 17

VOTES NOMINATIFS

- sur les motions déposées en conclusion d'interpellations 17

- sur les projets de loi terminés 18

- sur la proposition de résolution terminée 19

RESULTAT DU SCRUTIN SUR LES NATURALISATIONS 19

VOTES NOMINATIFS

- sur les propositions de loi de naturalisation 19

ORDRE DES TRAVAUX 20

ORDRE DU JOUR DE LA SEMAINE PROCHAINE 20

ANNEXE**CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS**

Commissions – Rapports déposés	21
Propositions – Autorisations d'impression	21
Propositions – Prises en considération	22
Propositions – Retrait	22
Interpellations – Demandes	23
Commission parlementaire de concertation – Décisions	23

SÉNAT

Projet de loi transmis en vue de la sanction royale	24
---	----

GOUVERNEMENT

Projet de loi – Retrait	24
État d'avancement des avant-projets de loi et projets de loi	25
Fonds agricole – Rapport	25

COUR D'ARBITRAGE

Décisions de renvoi	25
Recours en annulation	25

COUR DES COMPTES

Imputations budgétaires	26
Projet d'ajustement du budget de l'État pour l'année 2000	26
Observations concernant une délibération du Conseil des ministres	26

BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN

Publication	26
-------------	----

SERVICE DE MÉDIATION PENSIONS

Rapport	26
---------	----

SERVICE DE MÉDIATION POUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Rapport	26
---------	----

CENTRE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME

Rapport	26
---------	----

ASSOCIATION NATIONALE DES FONCTIONNAIRES DE POLICE

Propositions	27
--------------	----

DÉPOT D'UNE MOTION

27

ORDRE DU JOUR DE LA SEMAINE PROCHAINE

27

SÉANCE PLÉNIÈRE

JEUDI 18 MAI 2000

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENCE :

M. Herman DE CROO

La séance est ouverte à 14 h 15.

COMMUNICATIONS

Le **président** : Plusieurs communications doivent être faites à la Chambre. Elles seront insérées en annexe au *Compte rendu analytique*.

QUESTIONS ORALES

Le **président** : L'ordre du jour appelle les questions orales.

EXPULSION DE TZIGANES

M. **Yvan Mayeur** (PS) : La presse a fait état d'un possible retour en Belgique de personnes expulsées en octobre dernier.

En termes bilatéraux ou au niveau de l'Union, est-il possible d'intervenir auprès de la Slovaquie ou d'autres pays qui mènent à l'égard des Tziganes une politique discriminatoire, afin que ces personnes ne cherchent plus à quitter leur pays ?

Il y a là une possibilité d'agir. Une pression peut être exercée en raison de la candidature de ces pays à diverses instances européennes.

M. **Louis Michel**, vice-premier ministre (*en français*) : Je ne peux mener une enquête de police pour savoir si les personnes parties sont revenues. Cette question devrait être adressée au ministre de l'Intérieur.

La politique d'amélioration et de non-discrimination à l'égard des minorités menée par les pays candidats à l'Union est un des éléments d'appréciation très importants pour juger de leur mise à niveau démocratique.

J'ai d'excellents rapports avec le ministre des Affaires étrangères de Slovaquie, qui tient à faire bouger les choses.

De l'avis même de ceux qui "monitorisent" l'état d'avancement du processus au niveau européen, des progrès sont engrangés.

Nous tâchons de proposer des projets de nature à améliorer la situation de ces personnes, afin de les inciter à rester en Slovaquie. Nous tentons également d'assurer un "suivi" de leur situation après leur retour en Slovaquie. Tout est fait, au niveau diplomatique, pour garantir les meilleures conditions possibles de retour.

M. **Yvan Mayeur** (PS) : Il est bon de rappeler aux pays candidats à l'Union que le respect des minorités constitue une valeur essentielle d'une démocratie.

Je remercie le vice-premier ministre pour son action en ce domaine.

Le **président** : L'incident est clos.

LIVRAISONS D'ARMES AU MEXIQUE

M. **Lode Vanoost** (Agalev-Ecolo) : En consultant le site web du président du Mexique, on apprend que des tribunaux mexicains ont condamné quatre personnes pour détention d'armes appartenant à l'armée ou à la police.

Au Mexique, une lutte se joue sur le plan intérieur entre ceux qui veulent régler les conflits militairement et ceux qui préfèrent leur apporter une solution démocratique. Fournir des armes à ce pays actuellement revient à adresser un mauvais signal.

Une décision définitive est-elle déjà tombée au sujet de la livraison des P 90 ? Où en est-on ?

M. **Louis Michel**, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : La licence d'exportation est toujours suspendue parce que je ne dispose pas encore de document confirmant que les armes concernées sont destinées à la police. Si je reçois un document de ce type, par exemple du ministère de la Défense ou des Affaires étrangères, je délivrerai la licence d'exportation. Cependant, je redoute qu'entre nos deux pays n'éclate un conflit diplomatique lourd de conséquences économiques. Un report éventuel de cette livraison d'armes serait considéré au Mexique comme offensant et pourrait entraîner des conséquences pour d'autres transactions économiques. Je prendrai donc une décision équilibrée.

M. **Lode Vanoost** (Agalev-Ecolo) : Je ne suis pas insensible aux conséquences diplomatiques et économiques, mais, compte tenu de la situation actuelle au Mexique, je déplore cette livraison.

Cette décision ne pourrait-elle être reportée à une date postérieure aux élections de début juillet ?

M. **Louis Michel**, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : Nous avons déjà attendu suffisamment. Dès que j'aurai un document prouvant la destination de ces armes, je délivrerai la licence d'exportation.

Le **président** : L'incident est clos.

SÉCURITÉ DES GENDARMES LORS DE L'EURO 2000

Mme **Els Van Weert** (VU-ID) : Certains gendarmes s'inquiètent de leur sécurité lors de l'Euro 2000. Dans le

périmètre de sécurité entourant les stades, ils n'auront en effet pas le droit de s'équiper d'un casque, d'un bouclier et d'une longue matraque, afin de ne pas provoquer les hooligans. Ils ne pourront porter que leur arme de service et une courte matraque. Les gendarmes ressentent un sentiment d'insécurité et pensent qu'ils ne seront pas suffisamment protégés. A Anvers, les hooligans s'en sont récemment pris aux services de police.

Le ministre est-il en mesure de garantir la sécurité de ces gendarmes ? Pourquoi ne peuvent-ils même pas être casqués ?

M. **Antoine Duquesne**, ministre (*en français*) : Les gendarmes seront évidemment protégés. A priori, le football est une fête. On veut éviter les éléments de provocation, raison pour laquelle ce sont des stewards qui se trouveront à l'intérieur du stade. Les gendarmes situés à l'extérieur du stade ne feront que contrôler les identités et mener des fouilles. Pour faire cela, il n'est nul besoin de disposer de casques ou de matraques, même si ce matériel sera à disposition à proximité. Des unités de réserve seront également stationnées tout près. Je m'étonne que cette question vous ait été posée par des gendarmes. Elle témoigne d'une méconnaissance des principes de stratégie.

Mme **Els Van Weert** (VU-ID) : Je ne suis pas une spécialiste en la matière, mais si ces personnes sont amenées à opérer dans un climat d'insécurité, un accident est à redouter. La sécurité des forces de l'ordre doit être garantie.

Le **président** : L'incident est clos.

DÉPENSES ÉLECTORALES

M. **Jean-Jacques Viseur** (PSC) : La loi du 12 février 1999 introduit un article 15 dans la loi relative aux dépenses électorales, article qui doit recevoir un arrêté d'exécution.

Le 17 février, M. Poncelet vous a demandé quand cet arrêté allait sortir et vous lui avez répondu que vous alliez soumettre cet arrêté rapidement au Conseil des ministres.

Aujourd'hui, le 18 mai 2000, cet arrêté n'est pas encore pris. Qu'en est-il ?

M. **Antoine Duquesne**, ministre (*en français*) : Manifestement, Monsieur Viseur, vous êtes un Saint-Thomas. Personnellement, je dis ce que je fais et je fais ce que je dis.

Pour exécuter l'article 15 de la loi, il fallait que le ministre de la Justice et moi-même élaborions un arrêté d'exécution à délibérer en Conseil des ministres. La procédure devant le Conseil d'État me regardait, tandis que celle devant la Cour de cassation concernait le ministre de la Justice.

Le 8 mai, un projet a été envoyé au secrétariat du Conseil des ministres, qui décidera du sort qui doit lui être réservé.

En tous cas, le ministre de la Justice et moi-même avons fait ce que nous avons annoncé.

M. Jean-Jacques Viseur (PSC) : Même si une avancée existe en ce domaine, je me permettrai de vous réinterroger à ce sujet.

Le président : L'incident est clos.

PLANS D'INTERVENTION DES CORPS DE SAPEURS-POMPIERS

M. Marcel Hendrickx (CVP) : Lors de la discussion du budget et de la note de politique du ministre, je l'ai interrogé au sujet des plans d'intervention des sapeurs-pompiers. La note de politique ne fournissait en effet que peu de renseignements à ce sujet. La catastrophe d'Enschede a démontré l'importance de tels plans. Plusieurs ministres se sont proposés de faire l'inventaire des dépôts de feu d'artifice et de munitions. Il faut toutefois aussi tenir compte des industries chimiques, qui peuvent présenter un danger analogue. Les sapeurs-pompiers doivent savoir à quels dangers ils sont exposés et à quels produits ils sont confrontés. Les plans de prévention doivent comporter ces informations.

Le ministre envisage-t-il d'étendre les inventaires à l'industrie chimique ? Est-il disposé à dégager les moyens nécessaires ? Le gouvernement fédéral a un rôle à jouer dans cette matière.

M. Antoine Duquesne, ministre (en néerlandais) : À la suite de la catastrophe d'Enschede, une réunion a été organisée aujourd'hui à mon cabinet. Elle réunissait des représentants des ministères de la Défense nationale et des Affaires économiques ainsi que des Régions. La semaine prochaine, nous poursuivrons la discussion du problème posé par les inventaires. *(Poursuivant en français)*

Ma compétence en la matière est indirecte. C'est quand les choses se passent mal que mes services interviennent.

J'ai un rôle de coordination. Nous vérifierons si l'inventaire est complet et satisfaisant et si le dispositif ne doit pas, le cas échéant, être complété.

En ce qui concerne tous les dépôts civils, les bourgmestres ont l'obligation de procéder au contrôle des sites dangereux situés sur le territoire de leur commune.

Ne devraient-ils pas bénéficier d'un appui ? Cette question mérite d'être posée. À cet égard, j'ai eu l'occasion de voir un logiciel relatif aux plans Seveso permettant l'amélioration des secours dans des cas très difficiles. Celui-ci est à la disposition de ceux qui le souhaiteraient.

Depuis plusieurs mois, j'ai posé la question de savoir s'il ne serait pas utile de généraliser le dispositif à l'ensemble des services de secours. Personnellement, j'estime que la réponse est positive.

M. Marcel Hendrickx (CVP) : Le ministre se dit prêt à agir, mais il ne voit pas vraiment l'intérêt d'un plan d'intervention. Or, une action de ce type ne peut se dérouler en toute sécurité que si l'on connaît bien le site où les services d'incendie sont amenés à intervenir.

Le président : L'incident est clos.

STRUCTURE POLICIÈRE UNIFIÉE

M. Bart Laeremans (VI. Blok) : Hier, le ministre Duquesne a suscité l'émotion en annonçant son intention d'intégrer Hal-Vilvorde à Bruxelles sur le plan policier.

La réponse qu'il a fournie en commission traduit-elle son point de vue personnel ou celui du gouvernement ? Une concertation communautaire a-t-elle eu lieu ou est-elle prévue ?

M. Guy Verhofstadt, premier ministre (en néerlandais) : J'ai l'intention d'examiner ce dossier plus en détail. Le gouvernement considère que le fonctionnement actuel du district d'Asse, qui est efficace, doit le rester à l'avenir. Au sein de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvorde, on peut organiser deux services déconcentrés, en dérogeant à l'article 94, ou un seul comprenant deux sections, l'une pour Hal-Vilvorde et l'autre pour Bruxelles. Ce n'est donc rien de plus qu'une controverse sémantique, autrement dit une tempête dans un verre d'eau. Le gouvernement entend continuer à faire en sorte que ce service fonctionne efficacement et, dans ce cadre, la brigade de gendarmerie d'Asse a effectivement un rôle à jouer.

Nous poursuivrons l'examen de ce dossier.

M. **Bart Laeremans** (VI. Blok) : Je ne suis pas rassuré. La solution des deux sections n'est qu'un ersatz de solution. Elle me fait penser à celle que l'on recherche sur le plan judiciaire. C'en serait fini de l'autonomie de Hal-Vilvorde. S'il devait en être ainsi, l'ensemble de l'arrondissement de Hal-Vilvorde et des bourgmestres de ce ressort en tiendraient rancune au gouvernement.

Le **président** : L'incident est clos.

GRÈVE À BRUXELLES-NATIONAL

M. **Jean-Pol Poncelet** (PSC) : Mardi dernier, une grève a paralysé l'aéroport de Zaventem, provoquant des dommages s'élevant à des dizaines, voire des centaines de millions, laissant les passagers décontenancés et atteignant, une fois de plus, l'image de marque de la Belgique.

Comment en est-on arrivé à une telle extrémité ?

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pu empêcher cela ? Pourquoi le ministre des Communications n'a-t-il pas pris de mesures à l'égard de ces seize personnes qui ont paralysé l'aéroport ?

Quelle leçon en tirez-vous pour l'avenir ?

M. **Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en français*) : La réponse est très facile. Le conflit en question est un conflit entre BIAC et les syndicats. Cette question se trouve donc "en-dehors" de la responsabilité gouvernementale.

Néanmoins, dès que nous avons été informés du problème, M. Daems est intervenu à 14 heures et, à 17 heures, le problème était réglé. À 19 heures, l'activité a repris normalement à l'aéroport.

Si tous les conflits sociaux pouvaient se régler de la sorte dans notre pays, cela irait mieux !

M. **Jean-Pol Poncelet** (PSC) : Il ne s'agit pas d'une entreprise quelconque. La puissance publique est largement représentée au sein de BIAC.

Comment croire que l'on ne pouvait anticiper un problème qui a finalement été réglé en quelques heures par M. Daems ?

Le **président** : L'incident est clos.

SOUS-FINANCEMENT DES HÔPITAUX

M. **Daniel Bacquelaine** (PRL FDF MCC) : *La Libre Belgique* d'hier a fait état d'un problème de financement des hôpitaux de l'ordre de 16 milliards, sur base d'une note confidentielle émanant du ministère de la Santé publique. Cette note existe-t-elle ? Ce "problème" financier de 16 milliards est-il bien réel ? Quelles en sont l'origine et la provenance ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour faire respecter les objectifs budgétaires en la matière ?

Mme **Magda Aelvoet**, ministre (*en français*) : La note a été produite par le Conseil national des établissements hospitaliers. Elle n'est pas encore parvenue au cabinet et n'a pu être étudiée par l'administration. Il s'agirait d'une référence à un manque de ressources. Il y a une différence entre le financement des hôpitaux et les coûts à assumer. Selon les hôpitaux, les obligations qui découlent de leurs relations avec le fédéral et le communautaire ne sont pas suffisamment couvertes.

Nous essayons d'adapter le coût de la journée. Cela prend plus de temps du côté communautaire. Ce n'est pas simple car le domaine hospitalier dépend à la fois du budget de la Santé publique et de celui de l'Inami.

Nous allons étudier cette question en détail.

Quant au chiffre de 16 milliards, il s'agit d'un chiffre "gonflé".

M. **Daniel Bacquelaine** (PRL FDF MCC) : Cela pose le problème du financement des hôpitaux et de leur place dans notre société. Nous devons rechercher des solutions, non seulement en matière de financement, mais encore quant à l'organisation et au fonctionnement de nos hôpitaux, pour une utilisation optimale de nos ressources.

Le **président** : L'incident est clos.

PRESTATIONS À VISÉE ESTHÉTIQUE

M. **Daniel Féret** (FN) : À l'occasion du prochain congrès national de chirurgie esthétique se posera la question du remboursement des actes de chirurgie esthétique pure. En Belgique, ceux-ci sont rarement remboursés. Certains traitements sont par contre remboursés, et ce obligatoirement au taux du tarif de la consultation Inami. Cela paraît étonnant quand on sait qu'il ne s'agit, dans le cas de la cellulite par exemple, ni d'une maladie ni d'une invalidité.

M. **Frank Vandenbroucke**, ministre (*en français*) : S'il est vrai que la nomenclature ne rembourse pas des interventions de chirurgie esthétique pure, certains actes de chirurgie plastique sont remboursés.

Comme il s'agit d'un domaine dans lequel il est difficile de juger, il est normal que le médecin conseil intervienne.

La consultation est généralement remboursée, non pas parce qu'il s'agit d'une prestation, mais au titre d'examen du patient.

M. **Daniel Féret** (FN) : Le bon sens me semble indiquer que les prestations à visée exclusivement esthétique ne devraient pas être remboursées puisqu'il ne s'agit que de caprices. Vous me semblez bien généreux.

Le **président** : L'incident est clos.

QUINZIÈME WING DE LA FORCE AÉRIENNE

M. **Bruno Van Grootenbrulle** (PS) : Dans le cadre d'une interview, un haut responsable de l'armée a précisé que le transfert du 15^e Wing à Brustem n'était pas chose acquise et qu'il existait une liste de 15 aérodromes, dont Chièvres, pour l'accueil éventuel du 15^e Wing, une cohabitation étant même envisagée.

Cette liste existe-t-elle réellement ?

L'aérodrome de Chièvres y figure-t-il ?

Quand le transfert est-il envisagé ?

Quels critères présideront-ils au choix du site ?

M. **Ludwig Vandenhove** (SP) : Le gouvernement a décidé que le 15^{ème} wing quitterait Melsbroek.

Où en est l'étude commandée par le conseil des ministres ? Dispose-t-on déjà d'indications concrètes à propos de la future base ? On évoque les sites de Chièvres et de Brustem. Étant donné que Melsbroek se situe en région flamande, il me paraît logique que la future base se trouve également en région flamande. Quelle sera l'incidence financière de ce transfert ?

M. **André Flahaut**, ministre (*en néerlandais*) : L'étude n'est pas encore clôturée. J'attends encore certains détails. (*Poursuivant en français*)

La première étape a consisté à analyser les bases susceptibles d'être retenues, tant civiles que militaires, tant occupées qu'inoccupées. Le groupe de travail s'est rendu à Chièvres, la semaine passée.

Après un premier examen, une sélection a été faite. Les aéroports retenus sont les aéroports civils occupés de Gosselies et d'Ostende, les aéroports militaires occupés de Beauvechain et de Koksijde, l'aéroport de l'OTAN occupé à Chièvres et les aéroports militaires non occupés de Brustem, Weerde et Oostmale.

À présent, on affine l'étude globale en examinant tous les aspects budgétaires techniques, sécuritaires mais aussi les conséquences sociales et familiales ainsi que les coûts.

Dès que je disposerai des tableaux relatifs à cette question, je viendrai les soumettre au Parlement.

M. **Bruno Van Grootenbrulle** (PS) : Je remercie le ministre pour les informations concernant la base de Chièvres. Je souhaiterais être tenu au courant de l'évolution du dossier.

M. **Ludwig Vandenhove** (SP) : Un calendrier a-t-il été établi ?

M. **André Flahaut**, ministre (*en français*) : Je ne donnerai pas de date. On ne déplace pas des C-130 comme on déplacerait des boîtes de conserve dans des étalages.

M. **Ludwig Vandenhove** (SP) : Le ministre a clairement indiqué qu'il transmettra davantage d'informations au Parlement dès qu'un calendrier aura été établi.

Le **président** : L'incident est clos.

PCB À SOUMAGNE ET À FÉLUY

M. **Charles Janssens** (PS) : En septembre de l'année passée, on a détecté une contamination au PCB dans un élevage bovin à Soumagne. Les émissions de fumées d'une usine proche ont été soupçonnées, alors qu'elles auraient dû être propres. L'exploitation a été fermée.

En avril, tout le cheptel a été abattu.

Des études ont été faites. Très peu de renseignements sont communiqués par votre département, et ils ne le sont pas très volontiers.

Depuis le dépôt de ma question, j'ai été invité, par fax, à une réunion à votre cabinet, demain matin.

Quelle est l'origine de la contamination ?

On parle de la contamination d'un ruisseau traversant les pâtures. Le fermier peut-il reprendre son activité ?

Il paraît qu'il y aurait eu une pollution des jardins et des potagers des environs. Peut-on rassurer la population qui vit à proximité ?

Mme **Martine Dardenne** (Écolo-Agalev) : Nous venons d'apprendre l'existence d'une nouvelle contamination par PCB à Féloy. On peut se réjouir de la rapidité et de l'efficacité de notre système de contrôle.

Il faut s'interroger sur les causes de cette nouvelle contamination.

Qu'envisagez-vous pour les identifier ou à tout le moins pour trouver des pistes y conduisant ? Quelle méthode comptez-vous utiliser pour déterminer ces causes ?

Des mesures préventives ne devraient-elles pas être prises ?

La norme a, une nouvelle fois, été largement dépassée. Une fois de plus, on déclare que ce dépassement n'aura aucune incidence. Pourquoi, alors, se donner la peine d'établir des normes ?

M. **Jaak Gabriëls**, ministre (*en français*) : Je me réjouis que l'on reconnaisse que notre système CONSUM, unique au monde, a bien fonctionné.

Il faut maintenant s'atteler à déterminer les causes de la contamination.

Mme Dardenne exagère quand elle demande à quoi il sert de fixer des normes si on les dépasse sans arrêt : 3.000 prélèvements ont été effectués, 1.800 ont été analysés et tous les résultats ont été négatifs, c'est-à-dire qu'il y avait moins de 290 picogrammes de PCB par gramme de graisse. Aucun consommateur au monde ne bénéficie d'une telle sécurité.

L'aliment concerné est destiné à de jeunes veaux d'élevage. Une enquête approfondie a été entreprise, l'exploitation concernée a été immédiatement bloquée et des analyses des matières premières servant d'aliments sont en cours.

Les aliments déjà vendus ont été tracés immédiatement. Trois établissements ont été placés sous la surveillance des services vétérinaires et des échantillons supplémentaires ont été prélevés par prudence. Les analyses sont en cours. Cette contamination n'entraîne aucun risque pour la santé. Il s'agit d'aliments destinés à de jeunes veaux d'élevage et non de poulets ou de porcs.

Ils se nourrissent encore essentiellement de lait et d'un kilo de concentré par jour. Ils pèsent au maximum 100 kilos.

Cette viande n'étant pas commercialisée, il ne se pose donc aucun problème.

Les caractéristiques du PCB dont la présence fut constatée ici diffèrent de celles du PCB constaté lors de la crise de la dioxine. Un examen concernant la dioxine a toutefois été ordonné.

En réponse à M. Janssens, je dirai que la problématique de la pollution des sites concerne toute l'Europe.

J'ai demandé au commissaire européen, M. Burn, d'envisager une réglementation au niveau de l'Europe agricole.

M. **Charles Janssens** (PS) : C'est très rassurant pour un bourgmestre d'apprendre qu'un tel dépassement de la norme (soixante fois !) reste conforme à la réglementation européenne !

Je suis déçu par votre réponse.

La source a-t-elle été identifiée ?

Le fermier peut-il reprendre l'exploitation de son cheptel ? De quoi va-t-il vivre ? Le laisser huit mois dans l'incertitude n'est pas admissible.

M. **Jaak Gabriëls**, ministre (*en français*) : Nous n'avons pas encore les informations nécessaires pour vous répondre. Contact est pris avec les instances européennes. Nous espérons des résultats positifs dans les délais les plus courts.

Mme **Martine Dardenne** (Écolo-Agalev) : Je crains qu'à force de dire que ce n'est pas grave on ne finisse par banaliser les dépassements de normes. De même, il est facile de dire qu'il n'y a aucun problème parce que la viande n'est pas commercialisée. Il y a bel et bien contamination et donc, je voudrais qu'on ne se contente pas des contrôles, mais qu'on recherche d'urgence les causes des contaminations.

Le **président** : L'incident est clos.

SCANNER POUR CONTENEURS AU PORT D'ANVERS

M. **Ludo Van Campenhout** (VLD) : Le ministre a rencontré le personnel des douanes du port d'Anvers.

Si l'utilisation de scanners pour conteneurs est une méthode de travail coûteuse, le contrôle des conteneurs s'en trouve accéléré et est moins destructif. Le ministre a suggéré que les entreprises privées contribuent au financement des scanners. Se justifie-t-il de contraindre ces entreprises à une intervention financière alors que

les pouvoirs publics peuvent récupérer des millions de francs en droits de douane ? À Rotterdam, l'utilisation du scanner a d'ores et déjà permis de récupérer de 200 à 300 millions de francs.

M. Didier Reynders, ministre (*en néerlandais*) : Je suis disposé à examiner le problème de l'utilisation du scanner pour conteneurs. J'ai demandé à mon administration de mettre dans la balance le coût du scanner, à savoir 500 millions, et les compensations.

Les autorités portuaires demandent que les douanes et accises puissent fonctionner 24 heures sur 24. Sur ce plan, un accord de coopération entre le secteur public et privé est peut-être envisageable pour assurer le financement du scanner. Ce dossier est actuellement à l'étude.

M. Ludo Van Campenhout (VLD) : D'autres ports peuvent nous servir d'exemple pour déterminer les compensations. Je suis convaincu que le coût de l'utilisation du scanner pour conteneurs sera rapidement compensé par la récupération de droits qu'on cherche à éluder.

Le **président** : L'incident est clos.

SITUATION DU SERVICE DES CONTRIBUTIONS À ANVERS

M. Alfons Borginon (VU-ID) : À Anvers, le ministre a également pu constater que la situation des services des contributions a pris des proportions véritablement dramatiques. Pourtant, aucun investissement en personnel ou en outils modernes n'est réalisé. Pourquoi ? Pourquoi ne parvient-on pas à trouver à Anvers des gens motivés ? La prime de mobilité seule n'y suffira pas. Qu'advient-il si les services anversoises décrètent effectivement une grève du zèle ?

M. Didier Reynders, ministre (*en néerlandais*) : J'effectue une dizaine de visites à mon administration, ce qui permet de découvrir, selon le cas, des problèmes généraux ou spécifiques.

Je propose un plan quinquennal 2001-2006 en matière d'équipement informatique. Quelque 2,4 milliards de francs seraient investis en matériel informatique.

Depuis 1999, il existe une nouvelle proposition en matière d'effectifs. Je voudrais un projet définitif qui lancerait un appel général au personnel.

Anvers et Bruxelles sont aux prises avec une pénurie de personnel spécifique. À cet égard, j'envisage des primes et des horaires variables. Il convient avant tout de réaliser le cadre du personnel pour réduire le nombre de mutations.

Pour le budget 2001, je voudrais donc que le gouvernement prenne des décisions dans les domaines suivants : les investissements dans le domaine informatique, le cadre du personnel et la problématique spécifique de Bruxelles et Anvers.

M. Alfons Borginon (VU-ID) : Je ne doute pas de la bonne volonté du ministre mais, en dépit de tous les projets échafaudés, je crains que la situation n'empire encore.

Les horaires variables pourraient éventuellement constituer une solution partielle, mais les files prennent une telle ampleur qu'on peut presque affirmer que le trafic n'est fluide que pendant les heures de midi.

Le système des mutations continuera de poser des problèmes étant donné que ce droit ne se constitue qu'après un certain nombre d'années de service. Le fait qu'on complète les cadres du personnel n'y change rien.

Le **président** : L'incident est clos.

COMPENSATION DE LA HAUSSE DU PRIX DES CARBURANTS

M. Hagen Goyvaerts (VI. Blok) : A la mi-mars, les carburants ont subi une flambée des prix, dont les conséquences pour le secteur du transport ont été minimisées. Le principe d'une diminution des accises a également été rejeté. Malgré la hausse de la production, les prix n'ont enregistré aucune baisse, que du contraire.

Le ministre s'oppose-t-il toujours à une diminution des accises ? Est-il disposé à soutenir une proposition de loi favorable à la diminution des accises ? Envisage-t-il de prendre l'initiative d'améliorer le mécanisme des prix qui tiendrait compte d'intérêts économiques et écologiques ?

M. Yves Leterme (CVP) : Le prix des carburants est en hausse constante. Il y a deux mois, notre groupe avait déposé une proposition visant à limiter les effets d'une augmentation soudaine des prix. Comme s'il ne s'agissait que d'une stupide idée émanant de l'opposition, le gouvernement avait rejeté notre proposition, invoquant le caractère temporaire de la situation. Or, celle-ci perdure. Si l'évolution se maintient, le prix de l'essence risque d'atteindre les 50 francs le litre ce week-end.

Le gouvernement va-t-il continuer à prélever les accises supplémentaires ou compte-t-il prendre des mesures pour préserver notre économie ?

M. **Didier Reynders**, ministre (*en néerlandais*) : Ce n'est pas l'opposition que j'ai qualifiée de stupide, mais tout au plus sa proposition.

Les hausses de prix que subissent les consommateurs résultent pour plus de 80% de l'augmentation du prix du baril et du différentiel de change entre le dollar et l'euro. Au niveau du gouvernement, cette hausse a pour seul effet d'augmenter les recettes de la TVA.

Nous ne souhaitons pas adopter de mesure générale touchant l'ensemble des consommateurs. Une diminution des accises enverrait un message erroné et reviendrait à subventionner l'Arabie Saoudite et le Koweït.

Vendredi dernier, le Conseil des ministres a décidé de charger un groupe de travail d'élaborer des mesures spécifiques au secteur du transport, en concertation avec ce secteur et les producteurs.

M. **Charles Picqué**, ministre (*en néerlandais*) : L'augmentation des prix du pétrole résulte de plusieurs facteurs. Le prix du baril augmente en raison d'une production insuffisante. Nombre de pays membres de l'OPEP sont aux prises avec des problèmes budgétaires et ils maintiendront donc délibérément l'offre à un bas niveau. Un deuxième facteur est l'anémie de l'euro par rapport au dollar.

Nous avons connu une période de prix anormalement bas. Il est normal qu'y succède une période de hausse de prix. Le gouvernement ne peut pas faire grand-chose pour éradiquer les causes de cette flambée des prix.

Le ministre des Finances compte élaborer une proposition. En attendant, je reste réservé.

M. **Hagen Goyvaerts** (VI. Blok) : Nous serons très attentifs à la concertation menée avec le secteur des transports. Nous comprenons la position du gouvernement à l'égard du subventionnement des pays producteurs. Mais, pour sauvegarder nos intérêts économiques, le gouvernement doit faire en sorte que le prix de ce combustible ne dépasse pas certaines limites.

M. **Yves Leterme** (CVP) : La position du gouvernement a évolué : il entrouvre déjà la porte au secteur des transports. Nous souhaitons qu'il prenne davantage de mesures générales, notamment au profit des familles. Le CVP déposera une proposition qui prévoit notamment une réduction temporaire de la TVA sur le gaz naturel, comme dans cinq autres pays européens parmi lesquels figurent certains de nos voisins.

M. **Didier Reynders**, ministre (*en néerlandais*) : Même si les Etats voisins décidaient de diminuer les prélève-

ments sur les carburants, les prix resteraient plus avantageux en Belgique.

Je reste opposé à la proposition déposée par votre groupe. En effet, elle reviendrait à subventionner des pays producteurs et ne serait pas profitable au consommateur. Néanmoins, je reste disposé, après concertation, à prendre des mesures en faveur d'un certain nombre de secteurs, tel celui du transport.

M. **Yves Leterme** (CVP) : Il ne faut pas surestimer l'impact de la Belgique sur les pays membres de l'OPEP.

Notre proposition est tout à fait à l'avantage des consommateurs. Ceux-ci feront la douloureuse expérience de la différence qui existe entre notre proposition et la passivité du ministre.

Le **président** : L'incident est clos.

ORDRE DU JOUR

Le **président** : Conformément à l'avis de la Conférence des présidents du 17 mai 2000, je vous propose d'inscrire à l'ordre du jour de la séance plénière de cet après-midi, la proposition de résolution (M. Dirk Van der Maele) relative au désarmement nucléaire et à l'attitude à adopter par la Belgique au sein de la conférence d'évaluation du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, n° 528/1 à 5.

Pas d'observation ? (*Non*)

Il en sera ainsi.

PROJETS DE LOI

INSTAURATION D'UN DROIT DE RECOURS ADMINISTRATIF

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi modifiant la loi générale sur les douanes et accises et instaurant un droit de recours administratif, n° 438/1 à 4.

Mme Fientje Moerman, rapporteur, renvoie à son rapport écrit.

La discussion générale est ouverte.

M. **Eric van Weddingen** (PRL FDF MCC) : Le 4 avril dernier, j'attirais l'attention du ministre des Finances sur l'utilité qu'il y aurait à contraindre l'administration des Finances à motiver sa décision de ne pas tenir compte

des arguments avancés par le contribuable imposé par voie de rectification. C'était une vieille revendication reprise par les médiateurs fédéraux.

J'ai appris que le ministre était disposé à modifier immédiatement la loi par voie d'amendement au projet en discussion en commission. C'est ainsi que ce projet concernant les accises et les douanes contient une disposition relative aux contributions directes. Si la méthode écorche légèrement l'harmonie légistique, je me réjouis qu'on n'ait pas attendu davantage. La mesure entrera en vigueur le 1^{er} octobre prochain. Nous espérons que cette mesure aura des effets positifs pour les contribuables.

Le président : La discussion générale est close.

Discussion des articles

Le président : Nous passons à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le président : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

AJUSTEMENT DU BUDGET DE L'AGRICULTURE ET DES CLASSES MOYENNES

Le président : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant treizième ajustement du budget général des dépenses de l'année budgétaire 1999 : Section 31 – Ministère de l'Agriculture et des Classes moyennes, n° 615/1.

Conformément à l'article 83 du Règlement, le projet de loi fait l'objet d'une discussion générale limitée en séance plénière.

La discussion générale est ouverte.

M. André Smets (PSC) : L'analyse de ce projet de loi me permet de poser une question fondamentale : faut-il régionaliser l'agriculture ? Quand ? Comment, dans l'avenir, vont se dérouler les négociations avec la Pac et l'Europe des Quinze ? Il est certain que le gouvernement devait faire plaisir à la VU pour lui permettre de soigner son image communautaire. De façon inadmissible, le gouvernement a court-circuité la conférence intergouvernementale et interparlementaire. Il est inacceptable que

les intérêts du monde agricole soient passés après les intérêts de la VU, dont M. Verhofstadt a tellement besoin. Comment voulez-vous que le monde agricole ne se sente pas méprisé ?

Le président : La discussion générale est close.

Discussion des articles

Le président : Nous passons à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le président : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

PROPOSITION DE RESOLUTION

DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE

Le président : L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution (M. Dirk Van der Maelen) relative au désarmement nucléaire et à l'attitude à adopter par la Belgique au sein de la conférence d'évaluation du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, n° 528/1 à 5.

La discussion générale est ouverte.

Mme Leen Laenens, rapporteuse : Cette résolution est importante parce que, du 19 avril au 19 mai, la conférence de contrôle sera appelée à vérifier si le traité de non-prolifération est respecté.

La conférence a également pour mission d'établir un ordre du jour en vue de la poursuite du désarmement nucléaire.

Nous sommes actuellement confrontés à une série de phénomènes inquiétants tels que la situation au Pakistan, les projets américains d'aménagement d'un système antimissiles national et la nouvelle doctrine militaire russe.

Un amendement proposant de retrancher, dans la version néerlandaise, les mots "te allen tijde" (à tout moment) a été débattu. La résolution amendée a été approuvée.

Notre attachement inconditionnel au traité de non-prolifération est surtout inspiré par l'interprétation américaine de ce traité.

Pour Agalev-Ecolo, les armes atomiques sont totalement superflues en tant qu'instrument de paix. Voilà pourquoi nous soutenons à fond cette résolution. *(Applaudissements)*

M. Yvon Harmegnies (PS) : Un monde dénucléarisé est le souhait de l'ensemble des démocrates, mais nous sommes loin du compte, étant donné les connections entre les considérations politiques géostratégiques et économiques.

Cependant, le bon sens peut parfois prendre le pas sur les conceptions politiques et économiques considérées comme inamovibles. J'en veux pour preuve certaines améliorations récentes, comme l'adoption de "Start 2" par la Douma.

Ce processus doit se dérouler au sein d'instances en mesure d'exercer un contrôle efficace et strict sur l'ensemble des membres de la communauté internationale.

Dès lors, mon parti soutiendra toutes les initiatives graduelles menant au désarmement nucléaire.

La résolution que nous avons déposée au Sénat, le 10 décembre 1998, témoigne de l'engagement volontariste, organisé et efficace du PS en faveur du désarmement nucléaire.

Nous serons très attentifs à ce que cette volonté s'inscrive dans des accords internationaux multilatéraux.

À l'échelon européen, il serait souhaitable qu'émerge une position commune unanime sur le problème de la dénucléarisation.

J'invite le gouvernement à continuer à impliquer le Parlement dans sa politique extérieure afin d'avoir une politique active et volontariste de désarmement nucléaire.

Le PS souhaite que le gouvernement fasse tout ce qui est possible pour qu'une relance des engagements couronne la conférence.

Le groupe socialiste soutiendra cette proposition de résolution.

(Applaudissements sur les bancs du PS)

Mme Josée Lejeune (PRL FDF MCC) : La Belgique est soumise aux obligations comprises dans le Traité de non-prolifération. Ce document de travail distribué en

commission n'a pas la même valeur ; il n'a qu'une valeur consensuelle.

Une série de mesures nous semblent pouvoir être mieux abordées dans un autre cadre.

Le point 6 du texte original nous posait problème ; le dernier paragraphe établissait un lien entre l'abandon progressif de l'énergie nucléaire et la mise en oeuvre de l'article 4 du Traité de non-prolifération.

Cela impliquait plusieurs remarques.

L'article 4 du Traité dispose du droit inaltérable des États parties à développer la recherche, la production et l'usage de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques en accord avec les obligations contenues aux articles 1 et 2. C'est une sorte de compensation, accordée aux États non alignés plus particulièrement. Ce droit est limité par le Traité lui-même et par les régimes de contrôle des exportations.

De nouvelles conditions pourraient être interprétées par les pays en voie de développement comme une tentative de les écarter des technologies de pointe. Enfin, l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ne peut être limitée aux seuls aspects énergétiques.

Il ne peut être question d'imposer à un pays des choix énergétiques.

Le texte tel qu'adopté en commission nous paraît acceptable, notamment du fait de l'assouplissement de la référence temporelle prévue au point h.1.

Le PRL FDF MCC soutiendra la résolution.

(Applaudissements sur les bancs du PRL FDF MCC et d'Écolo-Agalev)

M. Dirk Van der Maelen (SP) : Je serai bref car le rapporteur et les autres orateurs a déjà dit tout ce qu'il y a à dire au sujet de cette résolution.

Il me reste à remercier tous les collègues qui ont coopéré à cette résolution, laquelle est empreinte de courage et d'audace. Nous demandons au gouvernement de défendre les propositions de la Chambre dans les forums multilatéraux auxquels ils participera. *(Applaudissements)*

Le président : La discussion générale est close.

Discussion des considérants et des recommandations

Le président : Nous passons à la discussion des considérants et des recommandations.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion.

– *Les considérants et les recommandations sont adoptés sans observation.*

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

SCRUTIN SUR LES NATURALISATIONS

Le **président** : L'ordre de jour appelle le scrutin sur les naturalisations, n° 634/2.

Les membres sont priés de déposer la proposition de lois de naturalisation dans l'urne. La proposition de lois de naturalisation ne peut pas être signée. Le membre qui n'entend pas accorder la naturalisation à un demandeur, biffera le nom de l'intéressé sur la liste qui lui a été remise.

Deux secrétaires doivent procéder au dépouillement du scrutin. Je vous propose de désigner Mme Mirella Minne et M. Jos Ansoms en qualité de scrutateurs. (*Assentissement*)

– *Il est procédé à l'appel nominal*

PRISE EN CONSIDÉRATION DE PROPOSITIONS

Le **président** : Les membres ont reçu une liste de propositions dont la prise en considération est demandée. S'il n'y a pas d'objection, je considère cette liste comme étant approuvée. (*Assentiment*)

La liste de propositions à prendre en considération sera jointe en annexe au *Compte rendu analytique*.

VOTES NOMINATIFS

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Claude Eerdeken sur "le danger pour les populations concernées résultant de l'installation d'antennes relais de téléphonie mobile" (n° 336) ;
- Mme Martine Dardenne sur "le danger pour la population résultant de l'installation d'antennes relais de téléphonie mobile" (n° 345) ;
- M. Luc Sevenhans sur "les dangers éventuels découlant de l'installation de pylônes GSM" (n° 387).

(développées en réunion publique de la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société du 9 mai 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/84) :

- une motion de recommandation a été déposée par MM. Koen Bultinck et Luc Sevenhans ;
- une motion pure et simple a été déposée par Mmes Colette Burgeon, Michèle Gilkinet et Anne-Mie Descheemaeker.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

- La motion pure et simple est adoptée par 88 voix contre 51.

(*Vote nominatif n° 1 – Le détail du vote figure en annexe*)

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Karel Van Hoorebeke sur "le maintien de la position du gouvernement belge à l'égard de l'Autriche" (n° 381).

(développée en réunion publique de la commission des Relations extérieures du 10 mai 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/86) :

- une motion de recommandation a été déposée par M. Karel Van Hoorebeke ;
- une motion pure et simple a été déposée par Mme Claudine Drion et MM. Daniel Bacquelaine, Yvon Harmegnies et Erik Derycke.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

- La motion pure et simple est adoptée par 85 voix contre 51 et 2 abstentions.

(*Vote nominatif n° 2 – Le détail du vote figure en annexe*)

M. **André Schellens** (SP) : J'ai voté oui.

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Francis Van den Eynde sur "les excuses que le premier ministre a présentées à Kigali" (n° 352).

(développée en réunion publique de la commission des Relations extérieures du 10 mai 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/85) :

– une motion de recommandation a été déposée par M. Francis Van den Eynde ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mmes Leen Laenens et Josée Lejeune et MM. Yvon Harmegnies et Erik Derycke.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

– La motion pure et simple est adoptée par 88 voix contre 53.

(Vote nominatif n° 3 – Le détail du vote figure en annexe)

M. François-Xavier de Donnea (PRL FDF MCC) : J'ai voté oui.

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

– M. Luc Sevenhans sur "l'invitation à participer à la deuxième phase du programme JSF" (n° 380) ;

– M. Stef Goris sur "l'adhésion à la seconde phase du programme *Joint Strike Fighter*" (n° 391).

(développées en réunion publique de la commission de la Défense nationale du 11 mai 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/87) :

– une motion de recommandation a été déposée par MM. Luc Sevenhans et John Spinnewyn ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mme Josée Lejeune et MM. Peter Vanhoutte et Dirk Van der Maelen.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

M. Luc Sevenhans (VI. Blok) : La décision prise par la coalition arc-en-ciel en la matière est hypocrite. Elle a décidé de remplacer les avions de chasse de l'armée sans intégrer officiellement ce remplacement dans la réforme de notre puissance militaire.

Les dommages économiques pour nos entreprises seront considérables. Leur compétitivité s'en trouvera amoindrie. Le gouvernement accepte de remplacer ces avions, mais il le fera plus tard et devra ainsi payer un prix plus élevé. C'est un gaspillage de deniers publics. Le PRL et le VLD ont toujours défendu les intérêts des entreprises. Aujourd'hui qu'ils font partie de la majorité, ils s'écraquent.

En plus, Agalev contrecarrera au niveau fédéral les décisions prises au niveau flamand. Le dossier JSF est essentiellement

un dossier flamand, mais la Région flamande n'a manifestement pas voix au chapitre ! Nous nous insurgons contre cet état de choses ! *(Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok)*

– La motion pure et simple est adoptée par 89 voix contre 54.

(Vote nominatif n° 4 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi modifiant la loi générale sur les douanes et accises et le Code des impôts sur les revenus 1992, n° 438/4, est adopté à l'unanimité des 144 votants.

(Vote nominatif n° 5 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi portant treizième ajustement du budget général des dépenses de l'année budgétaire 1999 : Section 31 – Ministère de l'Agriculture et des Classes moyennes, n° 615/1, est adopté par 112 voix contre 9 et 23 abstentions.

(Vote nominatif n° 6 – Le détail du vote figure en annexe)

Le **président** : Nous passons au vote sur l'ensemble de la proposition de résolution de M. Dirk Van der Maelen relative au désarmement nucléaire et à l'attitude à adopter par la Belgique au sein de la conférence d'évaluation du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, n° 528/5.

M. Peter Vanhoutte (Agalev-Ecolo) : Notre législation en matière de circulation routière a notamment pour objectif de limiter le nombre des victimes de la route. Imaginez-vous que nous adoptions une loi qui prévoit que le code de la route ne s'applique qu'aux véhicules qui ne sont pas mis en circulation. C'est exactement ce que l'on semble à présent vouloir faire à propos du traité sur les armes nucléaires, dont ont réduit constamment le champ d'application. Si ce traité n'est pas d'application en temps de guerre, la première victime de la guerre sera le bon sens.

En affaiblissant notre motion, nous rendons envisageable l'inenvisageable. Les deux abstentions de notre groupe tendent à demander toute la clarté à propos de ce dossier. Nous prendrons d'autres initiatives ultérieurement. *(Applaudissements)*

M. Eric Derycke (SP) : Je souhaiterais attirer l'attention sur le fait qu'il eût été préférable d'adopter le texte initial. La discussion relative au traité de non-prolifération

s'est enlisée. Sous l'impulsion des Américains, un processus tendant à restreindre le champ d'application de ce traité a été engagé. Les Etats-Unis veulent imposer le projet du bouclier antimissile. Le débat relatif au JSF ne revêt qu'un caractère secondaire. Les puissances nucléaires se sont, en effet, montrées peu encourageantes en ce qui concerne les perspectives de désarmement, qu'elles défendent par ailleurs. Nous aurions donc préféré adresser aux Etats-Unis le texte initial de M. Van der Maelen. (*Applaudissements sur les bancs du SP*)

– La proposition de résolution de M. Dirk Van der Maelen relative au désarmement nucléaire et à l'attitude à adopter par la Belgique au sein de la conférence d'évaluation du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, n° 528/5, est adoptée par 133 voix et 11 abstentions.

(Vote nominatif n° 7 – Le détail du vote figure en annexe)

M. **Alfons Borginon** (VU-ID) : Mon groupe s'est abstenu pour marquer son adhésion à ce qui vient d'être dit. En effet, il aurait été plus logique d'adopter le texte initial. Malheureusement, ce ne fut pas le cas.

RÉSULTAT DU SCRUTIN SUR LES NATURALISATIONS

Le **président** : Voici le résultat du scrutin sur les naturalisations, n° 634/2.

Nombre de votants : 124

Votes valables : 124

Majorité absolue : 63

– Toutes les naturalisations ont obtenu la majorité absolue.

– Les articles des cinq propositions de loi de naturalisation sont adoptés sans observation.

Le **président** : Nous passons immédiatement aux votes sur l'ensemble de ces propositions de loi.

VOTES NOMINATIFS

Le **président** : Nous passons au vote sur la proposition de loi de naturalisation accordée en application des lois coordonnées par l'arrêté royal du 14 décembre 1932 sur l'acquisition, la perte et le recouvrement de la nationalité, n° 634/2.

M. **Jan Mortelmans** (VL. BLOK) : Il nous est rappelé dans le rapport que nous pouvons consulter les dossiers de naturalisations au secrétariat de la commission. Cela ne se fait pratiquement jamais. La plupart des membres ne se rendent dès lors pas compte que de nombreux étrangers sont naturalisés à tort.

Par ailleurs, on souhaite manifestement qu'il y ait un maximum de nouveaux Belges en vue des élections communales. Les Flamands de Bruxelles risquent ainsi d'être complètement marginalisés. Nous ne manquerons pas d'avertir les électeurs de cette situation.

– La proposition de loi de naturalisation accordée en application des lois coordonnées par l'arrêté royal du 14 décembre 1932 sur l'acquisition, la perte et le recouvrement de la nationalité, n° 634/2, est adoptée par 127 voix contre 16.

(Vote nominatif n° 8 – Le détail figure en annexe)

– La proposition de loi de naturalisation accordée en application de la loi du 28 juin 1984 relative à certains aspects de la condition des étrangers en instituant le Code de la nationalité belge, n° 634/2, est adoptée par le même vote.

(Vote nominatif n° 8 – Le détail du vote figure en annexe)

– La proposition de loi de naturalisation accordée en application de la loi du 13 avril 1995 modifiant la procédure de naturalisation et le Code de la nationalité belge, n° 634/2, est adoptée par le même vote.

(Vote nominatif n° 8 – Le détail du vote figure en annexe)

– La proposition de loi de naturalisation accordée en application de la loi du 22 décembre 1998 modifiant le Code de la nationalité belge en ce qui concerne la procédure de naturalisation, n° 634/2, est adoptée à l'unanimité des 145 votants.

(Vote nominatif n° 9 – Le détail du vote figure en annexe)

– La proposition de rejet faite par la commission des Naturalisations en ce qui concerne les dossiers repris dans son rapport n° 634/1, aux pages 4 et 5, est adoptée à l'unanimité des 145 votants.

(Vote nominatif n° 10 – Le détail du vote figure en annexe)

M. **Jan Mortelmans** (VL. BLOK) : Au quatrième vote relatif aux naturalisations, le Vlaams Blok a voulu voter contre. Nous représentons 15 voix.

ORDRE DES TRAVAUX

Le **président** : Après concertation avec le gouvernement, je puis vous annoncer, chers collègues, que la présente session prendra fin vers le 15 juillet.

Le premier ministre fera une déclaration de politique générale le mardi qui suivra la rentrée du 10 octobre, soit le 17 octobre.

Le projet d'ordre du jour pour la semaine prochaine sera inséré en annexe au *Compte rendu analytique*.

– *La séance est levée à 16 h 45.*

– *Prochaine séance plénière le jeudi 25 mai 2000 à 14 h 15.*

ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE PROCHAINE

Le **président** : Les membres ont reçu le projet d'ordre du jour pour la semaine prochaine. S'il n'y a pas d'objection, je considère que le projet d'ordre du jour est accepté. (*Assentiment*)

EXCUSÉS

Raisons de santé : M. Ferdy Willems, Mme Kathleen van der Hooft

UEO : M. Stef Goris

ANNEXE

SÉANCE PLÉNIÈRE

JEUDI 18 MAI 2000

ANNEXE 1

Communications

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

COMMISSIONS

Rapports déposés

Les rapports suivants ont été déposés :

au nom de la commission des Finances et du Budget,

– par Mme Fientje Moerman, sur le projet de loi modifiant la loi générale sur les douanes et accises et instaurant un droit de recours administratif : n° 438/3.

au nom de la commission des Relations extérieures,

– par Mme Leen Laenens, sur la proposition de résolution (M. Dirk Van der Maelen) relative au désarmement nucléaire et à l'attitude à adopter par la Belgique au sein de la conférence d'évaluation du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : n° 528/4.

au nom de la commission des Affaires sociales,

– par M. Jan Peeters, sur le projet de loi modifiant, en ce qui concerne la cotisation due par les employeurs pour le chômage résultant de causes économiques, la loi du 29 juin 1981 établissant les principes généraux de la sécurité sociale des travailleurs salariés : n° 588/2.

PROPOSITIONS

Autorisations d'impression

(art. 64-2 du Règlement)

1. Proposition de loi (M. Jean-Jacques Viseur et consorts) modifiant, en ce qui concerne les conditions de prise de cours de la pension de retraite anticipée pour les travailleurs indépendants, l'article 3, § 2, de l'arrêté royal du 30 janvier 1997 relatif au régime de pension

des travailleurs indépendants en application des articles 15 et 27 de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux de pensions et de l'article 3, § 1er, 4°, de la loi du 26 juillet 1996 visant à réaliser les conditions budgétaires de la participation de la Belgique à l'Union économique et monétaire européenne, n° 645/1 ;

2. Proposition de loi (MM. Luc Goutry et Daniël Vanpoucke) modifiant l'article 10 de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux handicapés, n° 646/1 ;

3. Proposition de loi (M. Richard Fournaux) modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la médiation, n° 647/1 ;

4. Proposition de loi (Mme Annemie Van de Casteele et M. Karel Van Hoorebeke) modifiant l'article 65 des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées le 18 juillet 1966, n° 648/1 ;

5. Proposition de loi (Mme Kathleen van der Hooft) modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale, pour ce qui concerne les cessations de services et établissements créés par le CPAS, n° 649/1 ;

6. Proposition de résolution (Mmes Claudine Drion et Leen Laenens) relative au jugement du général Pinochet, n° 650/1 ;

7. Proposition de loi (MM. Geert Bourgeois, Karel Van Hoorebeke et Fred Erdman) modifiant le Code d'instruction criminelle en ce qui concerne le défaut, n° 651/1 ;

8. Proposition de loi (M. Geert Bourgeois) modifiant l'article 72, 5°, de la nouvelle loi communale, n° 652/1 ;

9. Proposition de loi (M. Geert Bourgeois et Mme Frieda Brepoels) autorisant à ester en justice au nom de l'Etat, n° 653/1 ;

10. Proposition de loi (Mme Greta D'Hondt) assurant la protection sociale des gardiennes encadrées, n° 654/1 ;

11. Proposition de déclaration (M. Alfons Borginon) de révision de l'article 72 de la Constitution, n° 655/1 ;

12. Proposition de loi spéciale (Mme Joëlle Milquet et M. Jean-Pol Poncelet) modifiant la loi du 30 juillet 1963 concernant le régime linguistique dans l'enseignement et la loi du 2 août 1963 sur l'emploi des langues en matière administrative, n° 656/1 ;

13. Proposition de loi (M. Yvan Mayeur et Mme Magda De Meyer) modifiant l'article 1er de la loi du 7 août 1974 instituant le droit à un minimum de moyens d'existence, n° 657/1 ;

14. Proposition de loi (Mme Trees Pieters) modifiant l'article 1er de la loi du 13 juillet 1987 relative aux redevances radio et télévision, n° 658/1 ;

15. Proposition de résolution (M. Jo Vandeurzen) relative à la conclusion d'un accord de coopération relatif à la coordination de la politique en matière de drogue, n° 659/1.

Prises en considération

1. Proposition de loi (Mme Greta D'Hondt et M. Luc Goutry) complétant les lois relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés, coordonnées par l'arrêté royal du 19 décembre 1939, en vue d'une répartition équitable des moyens du Fonds d'équipements et de services collectifs entre les communautés, n° 409/1 ;

(Avis du Conseil d'Etat, n° 409/2) Pas d'observation ?

Renvoi à la commission des Affaires Sociales

2. Proposition de loi (MM. Jean-Paul Moerman, Charles Michel et Thierry Giet et Mme Jacqueline Herzet) modifiant l'article 1394 du Code civil en ce qui concerne la renonciation à l'accession entre époux communs en biens, n° 628/1 ;

Renvoi à la commission de la Justice

3. Proposition de loi spéciale (MM. Gerolf Annemans, Bart Laeremans, Guido Tastenhoye et Filip De Man) supprimant les facilités linguistiques dans les communes de la périphérie bruxelloise, n° 629/1 ;

Renvoi à la commission de la Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions

4. Proposition de loi (MM. Gerolf Annemans, Bart Laeremans, Filip De Man et Jan Mortelmans) relative à l'emploi des langues sur les cartes d'identité, n° 630/1 ;

Renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires Générales et de la Fonction Publique

5. Proposition de loi (M. Hugo Coveliers, Mme Kathleen van der Hooft et M. Jef Valkeniers) relative à la comptabilité ouverte des organisations syndicales, n° 633/1 ;

Renvoi aux commissions réunies des Finances et du Budget et des Affaires Sociales

6. Proposition de loi (Mmes Kristien Grauwels et Claudine Drion) modifiant diverses lois électorales afin d'assurer l'égalité des chances entre les femmes et les hommes lors des élections, n° 635/1 ;

Renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires Générales et de la Fonction Publique

7. Proposition de loi spéciale (MM. Gerolf Annemans, Bart Laeremans, Guido Tastenhoye et Filip De Man) fixant définitivement la frontière entre la Flandre et la Wallonie et supprimant les facilités dans les communes de la frontière linguistique, n° 640/1 ;

Renvoi à la commission de la Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions

8. Proposition de loi (M. Thierry Giet et Mme Karine Lalieux) complétant l'article 33, § 1er, alinéa 1er, de la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive, n° 641/ ;

Renvoi à la commission de la Justice

9. Proposition de résolution (M. Jef Valkeniers) relative aux réformes agraires au Zimbabwe, n° 643/1.

Renvoi à la commission des Relations Extérieures

10. Proposition de loi (M. Richard Fournaux) modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la médiation, n° 647/1 ;

Renvoi à la commission de la Justice

11. Proposition de résolution (Mmes Claudine Drion et Leen Laenens) relative au jugement du général Pinochet, n° 650/1 ;

Renvoi à la commission des Relations extérieures

12. Proposition de loi (Mme Greta D'Hondt) assurant la protection sociale des gardiennes encadrées, n° 654/1.

Renvoi à la commission des Affaires sociales

Retrait

Par lettre du 17 mai 2000, M. Richard Fournaux fait savoir qu'il retire sa proposition de loi modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la médiation, n° 416/1.

Pour information

INTERPELLATIONS

Demandes

Le Bureau a été saisi de demandes d'interpellation de :

– M. Luc Sevenhans au ministre de la Défense nationale sur "les réformes de l'armée".

(n° 393 – renvoi à la commission de la Défense nationale)

– M. Gerolf Annemans au premier ministre sur "la transgression des lois linguistiques par un échevin de la Ville de Bruxelles".

(n° 394 – transformée en question orale)

– M. Jacques Lefevre au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "les embargos".

(n° 395 – renvoi à la commission des Relations extérieures)

– M. Danny Pieters au ministre de la Justice sur "les fonds de sécurité d'existence".

(n° 396 –

– Mme Trees Pieters à la vice-premier ministre et ministre de l'Emploi sur "l'accord 'emplois jeunes'".

(n° 397 – sans objet)

– Mme Els Van Weert à la ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement sur "la réticence de la Belgique à l'égard de la politique énergétique de l'Europe concernant le problème de l'ozone".

(n° 398 – renvoi à la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société)

– M. Pieter De Crem au ministre de l'Intérieur sur "l'avancement des travaux au sein du quatrième groupe de travail chargé de la mise en oeuvre de la réforme des polices".

(n° 399 – renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique)

– M. Hubert Brouns à la ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement et au ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes sur "la mise en oeuvre des recommandations de la commission d'enquête 'dioxine'".

(n° 400 – renvoi aux commissions réunies de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture et de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société)

– Mme Annemie Van de Casteele à la ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement et au ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes sur "la mise en oeuvre des recommandations de la commission 'dioxine'".

(n° 401 – renvoi aux commissions réunies de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture et de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société)

COMMISSION PARLEMENTAIRE DE CONCERTATION

Décisions

Conformément à l'article 14, alinéa 1er, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation prévue à l'article 82 de la Constitution et modifiant les lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, je vous communique que la commission parlementaire de concertation a pris les décisions suivantes en sa réunion du 11 mai 2000 :

– Conformément à l'article 12, § 2, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation prévue à l'article 82 de la Constitution et modifiant les lois coordonnées sur le Conseil d'Etat et en application de l'article 80 de la Constitution, la commission a déterminé les délais dans lesquels le Sénat aura à se prononcer sur les projets de loi suivants, pour lequel le gouvernement a demandé l'urgence :

a) pour le projet de loi modifiant la loi du 30 juillet 1979 relative aux radiocommunications et la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques (doc. Chambre n° 583/1 – 1999/2000)

La commission a décidé de fixer le délai d'évocation à 5 jours et le délai d'examen à 30 jours.

b) pour le projet de loi modifiant la loi du 25 octobre 1919 accordant la personnalité civile aux associations internationales poursuivant un but philanthropique, reli-

gieux, scientifique, artistique ou pédagogique (doc. Chambre n° 587/1 – 1999/2000)

Le texte du projet de loi sera introduit au Sénat sous forme d'amendement au projet de loi modifiant la loi du 27 juin 1921 accordant la personnalité civile aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique (doc. Sénat n° 283/1 – 1999/2000).

c) pour le projet de loi modifiant, en ce qui concerne la cotisation due par les employeurs pour le chômage résultant de causes économiques, la loi du 29 juin 1981 établissant les principes généraux de la sécurité sociale des travailleurs salariés (doc. Chambre n° 588/1 – 1999/2000)

La commission a décidé de fixer le délai d'évocation à 5 jours et le délai d'examen à 30 jours.

– Conformément aux articles 2, 2°, et 12, § 1er, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation prévue à l'article 82 de la Constitution et modifiant les lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, la commission a prolongé les délais dans lesquels le Sénat aura à se prononcer sur les projets de loi suivants :

a) pour le projet de loi instaurant un certificat de capacité et d'aptitude à adopter, (doc. Sénat n° 278/1 – 1999/2000)

La commission a décidé de prolonger le délai d'examen de 21 jours.

b) pour le projet de loi insérant un article 21^{ter} dans le Titre préliminaire du Code de procédure pénale (doc. Sénat n° 279/1 – 1999/2000)

La commission a décidé de prolonger le délai d'examen de 13 jours.

c) pour le projet de loi portant création d'un fichier central des avis de saisie, de délégation, de cession et de règlement collectif de dettes et modifiant certaines dispositions du Code judiciaire (doc. Sénat n° 281/1 – 1999/2000)

La demande de prolongation du délai d'examen a été retirée.

d) pour le projet de loi modifiant la loi du 27 juin 1921 accordant la personnalité civile aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique (doc. Sénat n° 283/1 – 1999/2000)

La commission a décidé de ne pas prolonger le délai d'examen.

e) pour le projet de loi visant à modifier les articles 34, § 1er, et 39 du Code des impôts sur les revenus 1992 (doc. Sénat n° 286/1 – 1999/2000)

La commission a décidé de prolonger le délai d'examen de 26 jours.

f) pour le projet de loi visant à promouvoir la production socialement responsable (doc. Sénat n°s 288/1 à 7 – 1999/2000) La commission a décidé de prolonger le délai d'examen de 21 jours.

Pour information

SÉNAT

PROJET DE LOI TRANSMIS EN VUE DE LA SANCTION ROYALE

Par message du 10 mai 2000, le Sénat transmet, en vue de la sanction royale, le projet de loi modifiant les articles 145(1) et 145(5) du Code des impôts sur les revenus 1992, le Sénat ne l'ayant pas évoqué (Doc. Chambre n° 273/6).

Pour information.

GOUVERNEMENT

PROJET DE LOI

Retrait

Par lettre du 12 mai 2000, adressée au président de la commission de la Justice, le ministre de la Justice communique que suite à la décision de la commission de Concertation du 11 mai 2000, il retire le projet de loi modifiant la loi du 25 octobre 1919 accordant la personnalité civile aux associations internationales poursuivant un but philanthropique, religieux, scientifique, artistique ou pédagogique, n° 587/1.

Ce projet sera incorporé au projet de loi modifiant la loi du 27 juin 1921 accordant la personnalité civile aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique (doc. Sénat n° 283/1 – 1999/2000).

Pour information

ÉTAT D'AVANCEMENT DES AVANT-PROJETS DE LOI ET PROJETS DE LOI

Par lettre du 9 mai 2000, le secrétaire du Conseil des ministres transmet la liste reprenant l'état d'avancement des avant-projets de loi et des projets de loi de la session en cours.

*Pour information***FONDS AGRICOLE***Rapport*

Par lettre du 15 mai 2000, le ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes transmet, conformément à l'article 2 de la loi du 27 mai 1999 modifiant la loi du 29 juillet 1955 créant un Fonds agricole, le rapport d'activité du Fonds agricole pour l'exercice 1999.

Dépôt au greffe, à la Bibliothèque et renvoi à la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

COUR D'ARBITRAGE**DÉCISION DE RENVOI**

En application de l'article 77 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, le greffier de la Cour d'arbitrage notifie :

– les questions préjudicielles concernant l'article 109 de la loi du 4 août 1986 portant des dispositions fiscales, posées par la Cour de cassation par arrêts du 31 janvier 2000, en cause de H. Gilles et F. Trigaux contre l'État belge et en cause de A. Gilles et Ch. Piriaux contre l'État belge ; l'ordonnance de jonction de ces affaires

(n^{os} du rôle : 1885 et 1886)

– la question préjudicielle concernant l'article 25, § 1^{er}, du décret de la Communauté française du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné, posée par le tribunal de première instance de Namur par jugement du 2 décembre 1999, en cause de I. Guillaume contre la ville de Namur

(n^o du rôle : 1914)

– les questions préjudicielles concernant l'article 1^{er} de la loi du 6 février 1970 relative à la prescription des

créances à charge ou à profit de l'État et des provinces, posées par le tribunal de première instance de Bruxelles par jugement du 14 mars 2000, en cause de G. Gallet contre la Communauté française

(n^o du rôle : 1915)

– les questions préjudicielles concernant l'article 55, alinéa 1^{er}, 5^o, et alinéa 3 de l'arrêté royal du 16 mars 1968 portant coordination des lois relatives à la police de la circulation routière, posées par le tribunal de police de Louvain par jugement du 10 mars 2000, en cause du ministère public contre P. Beutels et par jugement du 7 avril 2000, en cause du ministère public contre D. Van Caster ; l'ordonnance de jonction de ces affaires

(n^{os} du rôle : 1919 et 1945)

Pour information

– les questions préjudicielles concernant l'article 317ter du décret de la Communauté flamande du 13 juillet 1994 relatif aux instituts supérieurs en Communauté flamande, inséré par l'article 79 du décret du 14 juillet 1998 relatif à l'enseignement IX, posées par le Conseil d'Etat, par arrêts du 28 mars 2000, en cause de M. De Jonghe et autres contre la "Erasmushogeschool Brussel" et en cause de H. Swimberghe contre la "Erasmushogeschool Brussel" ; l'ordonnance de jonction de ces affaires

(n^{os} du rôle : 1933 et 1934)

*Pour information***RECOURS EN ANNULATION**

En application de l'article 76 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, le greffier de la Cour d'arbitrage notifie :

– le recours en annulation partielle de l'article 20 du décret de la Région flamande du 11 mai 1999 modifiant le décret du 23 janvier 1991 relatif à la protection de l'environnement contre la pollution due aux engrais et modifiant le décret du 28 juin 1985 relatif à l'autorisation écologique, introduit par l'ASBL "De Vlaamse Landeigendom" et autres.

(n^o du rôle : 1888)

– le recours en annulation et la demande de suspension des articles 3.1, 3.4, 8, 27, 34, 36, 39, 44, 45, 54 et 62 de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs, introduits par la SA Tony Rus Activities et autres ; l'ordonnance de fixation de l'audience relative à la demande de suspension.

(n° du rôle : 1941)

Pour information

COUR DES COMPTES

IMPUTATIONS BUDGÉTAIRES

Par lettre du 4 mai 2000, le premier président de la Cour des comptes transmet le relevé des imputations budgétaires réalisées au cours du mois d'avril sur le budget de la Cour des comptes pour l'année 2000.

Dépôt au greffe et renvoi à la commission de la Comptabilité

PROJET D'AJUSTEMENT DU BUDGET DE L'ÉTAT POUR L'ANNÉE 2000

Par lettre du 15 mai 2000, le premier président de la Cour des comptes transmet le rapport reprenant les commentaires et les observations de la Cour des comptes sur le projet d'ajustement du budget de l'État pour l'année 2000.

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

OBSERVATIONS CONCERNANT UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DES MINISTRES

Par lettre du 15 mai 2000, la Cour des comptes fait connaître qu'elle a reçu copie de la délibération n° 3175, adoptée le 4 mai 2000 par le Conseil des ministres, autorisant l'engagement, l'ordonnancement et le paiement de dépenses à concurrence de 33,6 millions de francs au delà des crédits ouverts au budget général des dépenses de l'année 2000, en vue de couvrir les dépenses destinées au fonctionnement du cabinet du ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique chargé de la politique des grandes villes ainsi que de la cellule du commissaire du gouvernement, adjoint au ministre de la Recherche scientifique.

Son Collège n'a, dans le cas présent, aucune observation à formuler concernant le respect de la procédure prescrite par l'article 44 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat.

Pour information

BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN

PUBLICATION

Par lettre du 18 mai 2000, le Bureau fédéral du Plan transmet la publication "Perspectives économiques 2000-2005".

Distribution

SERVICE DE MÉDIATION PENSIONS

RAPPORT

Par lettre du 9 mai 2000, le Collège des médiateurs pour les Pensions transmet, en exécution de l'article 17 de l'arrêté royal du 27 avril 1997 instaurant un service de médiation pensions en application de l'article 15, 5°, de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux des pensions, le rapport annuel 1999 du Service de médiation pour les Pensions.

Distribution

SERVICE DE MÉDIATION POUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

RAPPORT

Par lettre du 17 mai 2000, les médiateurs pour les Télécommunications transmettent, conformément à l'article 46 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, le rapport annuel 1999 du Service de médiation pour les Télécommunications.

Dépôt au greffe, à la bibliothèque et renvoi à la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

CENTRE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME

RAPPORT

Par lettre du 15 mai 2000, le directeur et le directeur adjoint du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme transmettent, conformément à l'article 6 de la loi du 15 février 1993 créant un Centre pour

l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, le rapport annuel 1999 (Citoyens à part entière) du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

Dépôt au greffe, à la Bibliothèque et distribution

ASSOCIATION NATIONALE DES FONCTIONNAIRES DE POLICE

PROPOSITION

Par lettre du 10 mai 2000, l'association nationale des fonctionnaires de police transmet une proposition concernant la réforme des polices.

Renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

DÉPÔT D'UNE MOTION

Par lettre du 10 mai 2000, la bourgmestre de la commune de Watermael-Boitsfort transmet une motion, adoptée par le conseil communal, sur l'arrivée d'un parti d'extrême-droite au gouvernement autrichien.

Renvoi à la commission des Relations extérieures

ORDRE DU JOUR DES SÉANCES PLÉNIÈRES

Semaine du 22 au 26 mai 2000

JEUDI 25 mai 2000 à 14 h 15

Questions orales

Projet de loi et proposition

1. Projet de loi modifiant, en ce qui concerne la cotisation due par les employeurs pour le chômage résultant de causes économiques, la loi du 29 juin 1981 établissant les principes généraux de la sécurité sociale des travailleurs salariés, n^{os} 588/1 et 2.

[matière visée à l'article 78 de la Constitution – Le gouvernement demande l'urgence conformément à l'article 80 de la Constitution – Rapporteur : M. Jan Peeters]

2. Proposition de résolution (MM. Jos Ansoms et Jozef Van Eetvelt) concernant le plan d'investissements 2001-2010 de la SNCB, n^{os} 550/1 et 2.

[Rapporteur : M. Jan Mortelmans]

(Application de l'article 72quater du Règlement).

Prises en considération

(voir annexe)

Votes nominatifs

1. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Francis Van den Eynde sur "les listes noires qui ont été diffusées dans les services officiels par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme" (n^o 379).

(développée en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 17 mai 2000).

2. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Daniël Vanpoucke sur "l'avancement des travaux au sein du groupe de travail chargé de la préparation de l'infrastructure et de l'équipement de la nouvelle police" (n^o 378).

(développée en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 17 mai 2000).

3. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

* M. Filip Anthuenis sur "les projets de la vice-premier ministre et ministre de l'Emploi concernant la réduction de la durée du travail" (n^o 383) ;

* M. Guy D'haeseleer sur "l'intention d'instaurer à terme la semaine de 35 heures" (n^o 384).

(développées en réunion publique de la commission des Affaires sociales du 17 mai 2000).

4. sur le projet de loi et la proposition terminés.

Annexe

Prises en considération (Rgt. art. 64, n^{os} 4, 5, 6, 7)

1. Proposition de loi (M. Jean-Jacques Viseur et consorts) modifiant, en ce qui concerne les conditions de prise de cours de la pension de retraite anticipée pour les travailleurs indépendants, l'article 3, § 2, de l'arrêté royal du 30 janvier 1997 relatif au régime de pension des travailleurs indépendants en application des articles 15 et 27 de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux de pensions et de l'article 3, § 1er, 4°, de la loi du 26 juillet 1996 visant à réaliser les conditions

budgétaires de la participation de la Belgique à l'Union économique et monétaire européenne, n° 645/1.

2. Proposition de loi (MM. Luc Goutry et Daniël Vanpoucke) modifiant l'article 10 de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux handicapés, n° 646/1.

3. Proposition de loi (Mme Annemie Van de Casteele et M. Karel Van Hoorebeke) modifiant l'article 65 des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées le 18 juillet 1966, n° 648/1.

4. Proposition de loi (Mme Kathleen van der Hooft) modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale, pour ce qui concerne les cessations de services et établissements créés par le CPAS, n° 649/1.

5. Proposition de loi (MM. Geert Bourgeois, Karel Van Hoorebeke et Fred Erdman) modifiant le Code d'instruction criminelle en ce qui concerne le défaut, n° 651/1.

6. Proposition de loi (M. Geert Bourgeois) modifiant l'article 72, 5°, de la nouvelle loi communale, n° 652/1.

7. Proposition de loi (M. Geert Bourgeois et Mme Frieda Brepoels) autorisant à ester en justice au nom de l'Etat, n° 653/1.

8. Proposition de déclaration (M. Alfons Borginon) de révision de l'article 72 de la Constitution, n° 655/1.

9. Proposition de loi spéciale (Mme Joëlle Milquet et M. Jean-Pol Poncelet) modifiant la loi du 30 juillet 1963 concernant le régime linguistique dans l'enseignement et la loi du 2 août 1963 sur l'emploi des langues en matière administrative, n° 656/1.

10. Proposition de loi (M. Yvan Mayeur et Mme Magda De Meyer) modifiant l'article 1er de la loi du 7 août 1974 instituant le droit à un minimum de moyens d'existence, n° 657/1.

11. Proposition de loi (Mme Trees Pieters) modifiant l'article 1er de la loi du 13 juillet 1987 relative aux redevances radio et télévision, n° 658/1.

12. Proposition de résolution (M. Jo Vandeurzen) relative à la conclusion d'un accord de coopération relatif à la coordination de la politique en matière de drogue, n° 659/1.

13. Proposition de loi (M. Peter Vanvelthoven) relative à l'utilisation de caméras, n° 660/1.

ANNEXE 2

Détail des votes nominatifs

Le résultat de chaque vote nominatif ainsi que les déclarations après vote figurent dans le corps du „Compte rendu analytique” et des „Annales parlementaires”

*Vote nominatif n° 1**Naamstemming nr. 1*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Viseur Jean-Jacques.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

BIJLAGE 2

Detail van de naamstemmingen

De uitslag van elke naamstemming alsmede de verklaringen na sluiting van de stemming worden vermeld in het corpus van het „Beknopt Verslag” en van de „Parlementaire Handelingen”

*Vote nominatif n° 2**Naamstemming nr. 2*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Viseur Jean-Jacques.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Dardenne, Tavernier.

*Vote nominatif n° 3**Naamstemming nr. 3*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vanden hove, Vanden Poel-Welkenhuysen, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

*Vote nominatif n° 4**Naamstemming nr. 4*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt,

D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vanden hove, Vanden Poel-Welkenhuysen, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

*Vote nominatif n° 5**Naamstemming nr. 5*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman

Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

Vote nominatif n° 6

Naamstemming nr. 6

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Brouns, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goutry, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Detremmerie, Fournaux, Grafé, Langendries, Lefevre, Paque, Poncelet, Smets André, Viseur Jean-Jacques.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Annemans, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Pieters Danny, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Van Hoorebeke, Van Weert.

Vote nominatif n° 7

Naamstemming nr. 7

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Bouteca, Brouns, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Bourgeois, Brepoels, Decroly, Derycke, Minne, Pieters Danny, Van de Castele, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Van Weert.

Vote nominatif n° 8

Naamstemming nr. 8

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, Detremmerie, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Dufour, Eeman, Eerdekens, Erdman, Eyskens, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goutry, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schaulvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aparen, Van Campenhout, Van de Castele, Vanden hove, Van den Poel-Welkenhuysen, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Bouteca, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

Vote nominatif n° 9

Naamstemming nr. 9

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Dufour, Eeman, Eerdekens, Erdman, Eyskens, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schaulvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aparen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vanden hove, Van den Poel-Welkenhuysen, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

Vote nominatif n° 10

Naamstemming nr. 10

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Dufour, Eeman, Eerde-

kens, Erdman, Eyskens, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncellet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand